ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Stationnement

Question écrite n° 43249

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee se fait l'echo des associations des paralyses de France qui souhaitent que l'on prenne davantage en consideration les problemes des personnes handicapees et a mobilite reduite dans la vie quotidienne et en particulier en matiere de stationnement. En effet, en depit d'une reglementation qui prevoit des stationnements reserves sur la voie publique pour les vehicules des personnes handicapees, il semblerait que cette disposition ne soit pas toujours respectee. Cette situation est d'autant plus facheuse que cette reglementation constitue un des moyens essentiels de l'insertion des personnes handicapees dans les villes. Les associations des paralyses de France ont recemment adresse des revendications au Gouvernement afin que leurs problemes soient mieux pris en consideration. En consequence, il demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales quelles dispositions son ministere entend prendre pour ameliorer les conditions de vie des personnes handicapees et a mobilite reduite.

Données clés

Auteur : M. Pihouée André-Maurice
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43249
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 septembre 1996, page 5031